

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°16 du 22 avril 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°3

ARRÊTÉ N° 646/DEF/DCSSA/AJA/CBDS
portant dissolution de foyer d'un organisme de la logistique santé.

Du 28 mars 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « affaires juridiques et administratives » ; bureau « conventions, brevets et droit aux soins ».*

ARRÊTÉ N° 646/DEF/DCSSA/AJA/CBDS portant dissolution de foyer d'un organisme de la logistique santé.

Du 28 mars 2011

NOR D E F E 1 1 5 0 5 8 8 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 620-0.3.3

Référence de publication : BOC N°16 du 22 avril 2011, texte 3.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense et notamment les articles R. 3412-1. à R. 3412-20. ;

Vu l'instruction n° 1212/DEF/DCSSA/AAF/AAGDS du 20 avril 1995 modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement des foyers des organismes de la logistique santé et notamment son article 6.,

Arrête :

Art. 1er. Le foyer de l'école du service de santé des armées de Bordeaux est dissous à compter du 31 mai 2011.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général,
sous-directeur « affaires juridiques et administratives »,*

Rémy MEESEMAECKER.